

Département de la Vendée

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU PAYS DES HERBIERS

Séance du 12 décembre 2023

Date de convocation : 6 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 12 décembre à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration s'est réuni salle des Conseils de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD, Président.

Présents : Christophe HOGARD - Bénédicte GARDIN - Odile PINEAU - Sabine LOIZEAU - Marie-Annick MENANTEAU - Marie-Thérèse ABINAL - Florence DE CHABOT - Alain CHENOIR - Valérie VERDON - Françoise PINEAU -- Christelle BOURMAULT - Marie-Françoise RAUTURIER

Excusés/Pouvoirs :

Magali LOISEAU donne pouvoir à Christophe HOGARD  
Jean-Louis LAUNAY donne pouvoir à Valérie VERDON  
Angélique RICHARD donne pouvoir à Odile PINEAU  
Amélie PASQUIER donne pouvoir à Bénédicte GARDIN  
Laydie PASQUIER donne pouvoir à Marie-Françoise RAUTURIER  
Christophe VILLENEUVE donne pouvoir à Sabine LOIZEAU  
Franck GAUTHIER - Alexandra BEAUNE - Elodie BRANGER - Marie VILLENEUVE - Jean-Michel LUMEAU

Nombre d'administrateurs en exercice : 23

Nombre d'administrateurs présents : 12

Nombre d'administrateurs votants : 18

Secrétaire de séance : Odile PINEAU

- **01 – REPRISE DE L'ACTIVITE DE LA RESIDENCE AUTONOMIE « LES LAVANDIERES » DE SAINT-PAUL-EN-PAREDS PAR LE CIAS DU PAYS DES HERBIERS** – Rapporteur : Christophe HOGARD

Vu la délibération n°03 du 28 juin 2023, par laquelle le Conseil Communautaire du Pays des Herbiers a modifié la définition de l'intérêt communautaire en matière d'action sociale, en affectant à la compétence action sociale d'intérêt communautaire, l'ajout de « *la construction, l'entretien, le fonctionnement de la résidence autonomie « Les Lavandières » à Saint-Paul-en-Pareds* », transférant de fait, cette compétence au Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Pays des Herbiers,

Vu la délibération du 17 octobre 2023, par laquelle le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Saint Paul en Pareds a autorisé le transfert de compétence du CCAS de la Commune de Saint Paul en Pareds vers le CIAS du Pays des Herbiers actant ainsi le transfert de la résidence autonomie « Les Lavandières » du CCAS de Saint-Paul-en-Pareds le 1<sup>er</sup> janvier 2024 au Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Pays des Herbiers,

Considérant le transfert de la résidence autonomie « Les Lavandières » du CCAS de Saint-Paul-en-Pareds le 1<sup>er</sup> janvier 2024 au Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Pays des Herbiers,



Département de la Vendée

Le CIAS s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer une transition efficiente de l'activité de la résidence autonomie « Les Lavandières ». Cela inclut la continuité des services aux usagers, le respect des contrats en cours avec les fournisseurs et prestataires, ainsi que la préservation des emplois des professionnels en place.

Le CIAS s'engage à informer les résidents de la résidence autonomie, leurs familles, ainsi que les personnels en place, de la décision de reprise d'activité et des modalités qui en découlent.


Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration de bien vouloir :

- approuver la reprise d'activité de la résidence autonomie « Les Lavandières » à Saint-Paul-en-Pareds à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,
- l'autoriser, ou la Vice-Présidente, à signer tous les documents et contrats nécessaires à la mise en œuvre de la reprise d'activité.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le Conseil d'Administration adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Odile PINEAU,

Secrétaire de séance



Pour copie conforme,

Christophe HOGARD,

Président



Publié électroniquement le : **14 DEC. 2023**

Transmis en Préfecture le : **14 DEC. 2023**

